

UNIVERSA LAUS

Aire francophone – Journées 2025

« Chanter la Messe en français : la liturgie chorale du Peuple de Dieu »

Introduction :

Quand la Liturgie devient chant.
Comment « chanter la messe en français » ?

I – Une proposition : la Liturgie chorale du Peuple de Dieu ...

Etat des lieux au lendemain du concile Vatican II.
Les auteurs / compositeurs de cette liturgie chorale du Peuple de Dieu.
Un corpus complet pour toutes les formes de liturgies (eucharistique, des heures, sacramentelles).

II – ... qui s'inscrit pleinement dans la réforme postconciliaire

Les textes fondateurs toujours d'actualité.
L'instruction « Musicam Sacram » et la Liturgie chorale du Peuple de Dieu.
Les « outils » pour découvrir et « utiliser » la liturgie chorale du Peuple de Dieu.

Conclusion

La « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu » : trait d'union entre Tradition et Modernité.

Introduction

Un jour que l'on demandait à saint Pie X ce qu'il était bon de chanter à la messe, le saint Pape répondit immédiatement : « On ne chante pas à la messe, on chante la messe ».

Effectivement, la messe n'est pas une action parlée dans laquelle on insère l'un ou l'autre « chant de messe » exprimant la louange, l'adoration ou la supplication.

Au contraire, c'est le texte même de la célébration eucharistique qui est appelé à être chanté. Chanter revêt alors différentes formes qui correspondent à des moments bien précis de l'action liturgique et qui traitent le texte de différentes manières.

Autrefois, c'est-à-dire avant le Concile Vatican II (1962-1965), le choix des chants pour la messe ne se posait pas. Il suffisait d'ouvrir son Paroissien grégorien pour savoir quels étaient le chant d'entrée (Introït), le psaume graduel, l'Alléluia, le chant d'offertoire et celui de la communion. Tout était prévu et imposé. On pouvait juste choisir un ordinaire de messe lorsque celui-ci n'était pas déterminé par le temps liturgique privilégié (Avent, carême ou Temps pascal).

Depuis que l'autorisation de chanter la messe en français dans les paroisses a été accordée (en 1965), les acteurs musicaux liturgiques ont été confrontés au délicat problème de la création musicale liturgique en français.

En effet, dès la fin du Concile, la musique liturgique de l'époque (tant le chant grégorien que la polyphonie de la Renaissance ou des siècles classiques) a été assimilée peu à peu à ce vieux mobilier d'église, chair, stalles, bancs, etc.. dont on veut se défaire parce qu'ils sont devenus archaïques ».

Archaïque : le mot est cité dans la revue Formes Sacrées : « Sans doute sommes-nous enfin délivrés de deux formes d'archaïsmes : le latin et le grégorien ».

Délivrés certes mais remplacés par quoi ?

C'est de cela dont nous allons parler ce matin.

Après un bref état des lieux dans le domaine de la musique et des arts sacrés au lendemain du concile, je vous présenterai une réponse apportées par des frères dominicains de Toulouse sous la forme d'une « Liturgie Tolosane des Prêcheurs » plutôt adaptée à la liturgie des heures et qui s'ouvrira rapidement à l'ensemble du Peuple de Dieu, sous l'impulsion du Frère André Gouzes, retiré alors à Sylvanès, sous le vocable de « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu ».

Et dans un deuxième temps, je soulignerai combien cette « Liturgie chorale du Peuple de Dieu » est conforme aux souhaits des Pères conciliaires à la fois sur le fond (Sacrosanctum Concilium) et sur la forme (Instruction Musicam Sacram) dont les principes ont été réaffirmés par notre pape François à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de cette instruction.

En conclusion, je laisserai à chacun le soin de pouvoir s'exprimer sur le devenir de cette « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu ».

I – Une proposition : la Liturgie chorale du Peuple de Dieu

11 – Etat des lieux au lendemain du concile Vatican II.

Le principe essentiel de la réforme liturgique de Vatican II était de mettre en œuvre la « participation active » des fidèles à la liturgie, voulue par saint Pie X en 1903. Cette mise en œuvre s'est surtout manifestée dans trois éléments concrets : 1) l'introduction de la langue vernaculaire dans toutes les célébrations liturgiques, 2) la simplification des rites et 3) leur adaptation aux cultures locales dans les territoires de mission.

L'action liturgique est au cœur de la vie de l'Eglise.

Vatican II avait voulu le faire comprendre, en suscitant une réflexion théologique intense et en faisant le pari de l'inculturation dans toutes les langues et cultures du monde. Si l'enjeu était magnifique, le risque pris était énorme.

L'enjeu, c'était l'accession de toutes les cultures du monde à l'expression du mystère du Salut. Aucun peuple n'était laissé pour compte, chacun était appelé à participer à l'eucharistie universelle, unissant la voix du cœur, liée à l'expression de chaque culture propre, à la louange de l'Esprit.

Le risque, c'était de ne pas comprendre l'exigence que supposait une telle mutation.

L'inculturation aurait dû donc susciter un effort de création, qui s'est souvent laissé attendre et dont les défaillances ont été d'autant plus ressenties que l'abandon de tant de richesses patrimoniales a pu laisser penser un moment à un ratage global du renouveau liturgique.

La liturgie ne souffre pas la médiocrité.

Dès 1968, saint Paul VI affirmait avec sagesse que *« si elle ne possède pas à la fois le sens de la prière, de la dignité et de la beauté, la musique [liturgique] se barre elle-même l'accès à la sphère du sacré et du religieux »*¹

Et saint Jean-Paul II, en 2003, de rajouter : *« j'ai souligné la nécessité de purifier le culte d'erreurs de style, de formes d'expression médiocre, de musiques et de textes plats, peu adaptés à la grandeur de l'acte que l'on célèbre, pour assurer la dignité et la beauté des formes de la musique liturgique »*.²

C'est dire à quel point l'énorme travail du père André Gouzes, en lien avec les pères Daniel Bourgeois et Jean-Philippe Revel, a représenté, au sein d'un certain désarroi, une espérance inattendue...

12 – Les auteurs / compositeurs de cette liturgie chorale du Peuple de Dieu.

Alors qui sont (étaient) ces pères dominicains ?

Les frères Jean-Philippe Revel et Daniel Bourgeois sont les auteurs des textes de la « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu ». Leurs textes, sont tirés des Ecritures et de la Tradition de l'Eglise, ils ont été traduits en français avec une certaine élégance tout en conservant leur force originelle.

Et le frère André Gouzes, quant à lui, a su adapter à la langue française des mélodies anciennes rapportées des différentes grandes traditions liturgiques : latine (romaine, mozarabe), byzantine (grecque et slavone) et protestante.

¹ Paul VI, Discours aux participants à l'Assemblée générale de l'Association Ste Cécile (18 sept 1968).

² Chirographe de Jean-Paul II sur la musique sacrée (22 nov 2003).

D'origine franc-comtoise, Frère Daniel Bourgeois est né en 1946,. Il a fait ses études chez les Dominicains. Il a rejoint le couvent de Toulouse en 1974. Il appartient depuis 1977, à la Fraternité des moines apostoliques de Saint Jean de Malte à Aix en Provence.

Aujourd'hui, curé de St Jean de Malte à Aix-en-Provence, voici ce qu'il dit de sa paroisse : « *Une paroisse, c'est une communauté, une façon de vivre, de prier, de partager des soucis et des projets communs, de découvrir une certaine manière de chercher Dieu ensemble. Tout geste de partage est un geste de communion : si votre cœur a envie de goûter ce qui vous est offert ici, nous croyons que cela pourra apporter (aussi bien à vous qu'à nous) une joie profonde et durable, une joie toute simple, celle de croire ensemble et de nous aimer.*

Je crois que cela en dit beaucoup de l'état d'esprit d'un des co-auteurs de la Liturgie chorale du Peuple de Dieu

Le Frère Jean-Philippe Revel nous a quitté le jour de l'Assomption 2013, à 82 ans. Il avait passé 63 années sous les vœux monastiques. Né à Marseille en 1931, il était entré dans l'ordre des Prêcheurs en 1950. Prieur du couvent de Toulouse jusqu'en 1975, il est l'un des fondateurs, en 1977, de la Fraternité des moines apostoliques diocésains à Aix-en-Provence. Il a simultanément enseigné la liturgie, la théologie sacramentaire et la patristique au Studium des Dominicains de Toulouse, à l'École de la foi de Fribourg et au grand séminaire d'Aix où il a été responsable des études.

Les textes de la « Liturgie chorale du Peuple de Dieu » ne pouvaient avoir de plus éminent serviteur.

Le frère André Gouzes, dont le nom est indissociable de l'abbaye de Sylvanes, nous a quitté l'été dernier. Il s'est initié à la musique dès son enfance sur les bancs de l'église de Brusque en Aveyron. À l'âge de vingt ans, il entre dans l'Ordre des frères prêcheurs, poursuit des études de théologie et de musique à Paris, avant d'être envoyé à l'université de Montréal, au Canada, pour parachever sa formation.

Il termine son noviciat à Toulouse. Il est ordonné prêtre en 1974. Chantre du couvent dominicain de Ranguel, Toulouse, de 1969 à 1975, André Gouzes y débute, aidé de Jean-Philippe Revel et Daniel Bourgeois, la création de la « Liturgie tolosane des Prêcheurs », devenue ensuite la « Liturgie chorale du Peuple de Dieu ».

À partir de 1975, il restaure et anime l'abbaye de Sylvanès, lieu important de l'art cistercien en Aveyron. Il est alors directeur du Centre de formation à la liturgie et au chant sacré de l'abbaye de Sylvanès, qu'il a fondé.

Je crois que les propos de Fr. Henry Donneaud o.p. résument bien la personnalité du Père Gouzes : « *André Gouzes n'était pas un théoricien de la liturgie, ni un officiel de la pastorale, encore moins un pont de la théologie, mais un créateur, un artiste, au sens fort du terme, dont toute la vocation a été de chanter et faire chanter la beauté de Dieu* ». ³

13 - Un corpus complet pour toutes les formes de liturgies (eucharistique, des heures, sacramentelles).

La « Liturgie chorale du peuple de Dieu » a ceci de particulier qu'elle constitue un corpus liturgique complet en langue française. En effet, il ne s'agit pas d'un recueil au mieux de cantiques sinon de chansons comme proposés par de trop nombreux « compositeurs » actuels, à insérer ici ou là dans la célébration eucharistique.

Nous disposons bien, avec la « Liturgie chorale du Peuple de Dieu » de la transcription musicale en français de la messe de Paul VI pour tout le cycle liturgique et toutes les années liturgique, de la transcription musicale en français du nouveau bréviaire romain, du chant du célébrant (prières, acclamations, préface, prière eucharistique) en cohérence avec le Kyrial choisi.

Nous disposons également du chant complet des rites « particuliers » : baptême, ordination, funérailles... ainsi que pour les solennités et fêtes du Sanctorum.

³ Fr Henry Donneaud o.p.

Ce corpus musical représente aujourd'hui plus de 4000 pages de partitions, réparties sur une vingtaine d'ouvrages :

- Pour la célébration des Heures : Vêpres, Laudes, Célébrations pascalle des dimanches...
- Pour la célébration eucharistique : Le Dominical (années A, B, C), plusieurs Kyriale (Messe de Ranguel, de l'Ermitage, de Sylvanès, du 1er mode, etc.), des psaumes de méditations, des chants de communions...
- Pour les différents Temps liturgiques : Avent, Noël, Epiphanie, Carême, Semaine Sainte, Pâques, Temps pascal...
- Pour les Fêtes de la Vierge, des Apôtres et le sanctoral

Cette liturgie se caractérise par la nature même des textes qui la compose - essentiellement tirés de l'Ecriture sainte et de l'héritage patristique à l'instar des liturgies anciennes qui ont traversé les siècles et dans le prolongement desquelles elle se situe.

De la même façon, elle se caractérise par son style musical, polyphonique, a capella, puisant son inspiration aux sources des grandes traditions musicales chrétiennes de l'Occident (modes médiévaux, modes grégoriens, chants populaires, faux-bourçons, chorals de la Réforme etc.) et de l'Orient (modes byzantins grecs et slaves).

II – qui s'inscrit pleinement dans la réforme postconciliaire

21 - Les textes fondateurs toujours d'actualité.

Je ne crois pas que l'on puisse dire que le travail des frères Revel, Bourgeois et Gouzes a accompagné le Concile comme celui de tant d'autres artisans du renouveau liturgique (Pères Deiss et Gelineau par exemple). En revanche, il m'apparaît comme évident que ce travail a été suscité, inspiré et stimulé par la mise en œuvre du Concile.

La constitution sur la sainte liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, fut le premier document issu du concile Vatican II, approuvé par les pères conciliaires à la quasi-unanimité (2174 voix contre 4). Paul VI la promulgua le 4 décembre 1963.

Elle consacre son sixième chapitre à la musique sacrée et je voudrais en rappeler quelques paragraphes

- SC 112 - « *La musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion plus étroite avec l'action liturgique* ». ⁴

La « liturgie Chorale du Peuple de Dieu » n'est effectivement pas constituée de chants qui sont insérés dans la liturgie mais bien la liturgie qui est devenue chant.

- SC 114 - « Les scholæ cantorum seront assidûment développées ». ⁵

Tout a commencé, me semble-t-il, avec la chorale de la paroisse des dominicains de Toulouse, avec laquelle a été enregistrée la « messe de Ranguel ». Le chœur liturgique de Sylvanès a pris, en quelque sorte, le relais. Et puis de nombreuses chorales paroissiales, chantant la « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu » ont vu le jour.

Ne pouvant absolument pas être exhaustif, je me contenterais de nommer : la Schola Saint-Martin (créée en 1988) à Palaiseau et présente dans toutes les célébrations dominicales depuis cette date ; Le chœur saint-Ambroise, créé en 1999 de la volonté commune de Jean-François Capony et

⁴ SC,112

⁵ SC,114

Béatrice Gaussorgues. Ce chœur propose également des concerts spirituels autour de la Liturgie Chorale du peuple de Dieu.

On pourrait aussi citer « les chantres d'Ile de France » créé en 2005 ou bien « Le chant des sources » créé en 2013 dont l'objectif est toujours de faire la promotion de la « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu ».

Ceci pour montrer que cette Liturgie devenue chant suscite toujours l'envie de chanter la louange de Dieu depuis le début (1969) jusqu'encore aujourd'hui, alors même que chacun s'accorde pour dire que les « chœurs liturgiques » n'attirent plus.

- SC 115 - « *On accordera une grande importance à l'enseignement et à la pratique de la musique dans les séminaires, ..., et aussi dans les autres institutions et écoles catholiques ; pour assurer cette éducation, les maîtres chargés d'enseigner la musique sacrée seront formés avec soin. ... Aux musiciens et chanteurs, surtout aux enfants, on donnera aussi une authentique formation liturgique.* »⁶

Le frère André Gouzes, en arrivant à Sylvanès, outre le festival de musique sacrée, a créé le « Centre de Formation et de Recherche au Service de la Liturgie et de la Musique Sacrée » qui aura formé des centaines de choristes, chantres et chefs de chœur.

Le pape François, dans sa lettre apostolique « *Desiderio Desideravi* » insiste encore sur l'absolue nécessité de formation liturgique pour le Peuple de Dieu à commencer par le clergé.

- SC 116 - « *L'Eglise reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine ; c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d'ailleurs, doit occuper la première place...* ».⁷

C'est sûrement un des paragraphes le moins bien compris de ce chapitre de la Constitution sacrée. Certains, « les traditionalistes », considèrent que le chant de la messe ne doit provenir que du seul graduel romain (en gros que l'on doit continuer de tout chanter en latin...) ; même si beaucoup le pensent, peu en sont capables.

D'autres, « les progressistes », refusent d'admettre que cela ait pu être écrit et refusent de chanter autre chose que leurs nouvelles créations qu'ils insèrent dans la célébration sans toujours tenir compte de la cohérence avec l'action liturgique.

Les Pères Revel, Bourgeois et Gouzes n'ont jamais rejeté le chant grégorien mais ils avaient fait le constat d'une part que même dans leur communauté il y avait de moins en moins de chantres capables de chanter l'office grégorien et d'autre part que dans les paroisses, les fidèles avaient besoin de comprendre ce qu'ils chantaient ou entendaient. La Liturgie Chorale du Peuple de Dieu, si elle ne conserve qu'une toute petite partie du répertoire grégorien (le chant des bergers du Rouergue : *Salve Regina* et *Magnificat* [plain chant harmonisé en faux bourdon], les lamentations de Jérémie, la messe de St Jacques) en revanche son inspiration musicale est grégorienne (a capella, non mesuré, modes grégoriens, etc ...).

- SC 121 – « *Les textes destinés au chant sacré seront conformes à la doctrine catholique et même seront tirés de préférence des Saintes Ecritures et des sources liturgiques* ».⁸

La beauté et la force de la Liturgie Chorale du Peuple de Dieu reposent sur la musique mais aussi sur la qualité de ses textes, tous provenant, des traductions ou adaptations des Saintes Ecritures ou autres sources hagiographiques ; travail effectué par deux théologiens reconnus.

⁶ SC,115

⁷ SC,116

⁸ SC,121

22 - L'instruction « Musicam Sacram » et la Liturgie chorale du Peuple de Dieu.

Depuis saint Pie X, les souverains pontifes n'ont eu de cesse de rappeler les principes fondamentaux qui doivent présider à la composition et à l'interprétation de la musique sacrée, en particulier, lorsqu'elle est destinée à la liturgie.⁹ L'instruction « *Musicam Sacram* » les présente dans son chapitre « Normes générales ».

D'aucun pourrait considérer que ces textes ont « vécu » et ne sont plus d'actualité.

Mais le pape François a toutefois rappelé, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'instruction « *Musicam Sacram* »¹⁰, que celle-ci permettait de répondre à bien des questions que nous nous posons aujourd'hui à propos du chant et de la musique dans la liturgie, notamment concernant « la langue à employer dans les actions liturgiques avec chant et la conservation du répertoire de musique sacrée ».

Dans son discours, il a insisté sur le fait qu'elle devait être l'outil de référence pour tous ceux qui exercent une responsabilité de chant dans la célébration liturgique et a souligné que son introduction notamment « *était toujours d'une grande actualité* ».

*MS 5 - L'action liturgique revêt une forme plus noble lorsqu'elle est accomplie avec chant, que chaque ministre y remplit la fonction propre à son rang et que le peuple y participe*¹¹.

Sous cette forme, en effet, la prière s'exprime de façon plus pénétrante ; le mystère de la liturgie, avec ses caractéristiques hiérarchiques et communautaire, est plus ouvertement manifesté ; l'unité des cœurs est plus profondément atteinte par l'union des voix ; les esprits s'élèvent plus facilement de la beauté des choses saintes jusqu'aux réalités invisibles ; en fin la célébration tout entière préfigure plus clairement la liturgie céleste qui s'accomplit dans la nouvelle Jérusalem.

Les pasteurs d'âme feront donc tout leur possible pour arriver à cette forme de célébration.

Je reprends quelques extraits du chapitre « Normes générales » :

MS 5 – « *L'action liturgique revêt une forme plus noble lorsqu'elle est accomplie avec chant, que chaque ministre y remplit la fonction propre à son rang et que le peuple y participe* »¹².

Tout le monde ne chante pas tout. Le vrai « animateur » est le prêtre célébrant. La « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu » précise bien, dans ses éditions originales ce qui est du niveau du prêtre célébrant, du diacre ou chantre, de la schola et de l'assemblée.

MS 6 – « *Une authentique organisation de la célébration liturgique suppose ... que l'on observe exactement le sens et la nature propre de chaque partie et de chaque chant. Pour atteindre ce but, il faut en particulier que les textes qui requièrent naturellement le chant soient effectivement chantés, en respectant le genre et la forme requis par leur caractère propre* » ;

Dans le chant liturgique, il y a trois paramètres importants : le texte (écrit par 2 théologiens dans le cas de la LCPD), la musique mettant en valeur le texte et n'arrivant pas comme un ornement supplémentaire (l'esthétique est importante mais n'est pas l'objectif final) et enfin l'attitude ou l'expression des chanteurs. Si belle soit leur voix, elle ne doit pas conduire l'assemblée à se tourner vers eux mais au contraire leur chant doit nous aider à nous tourner vers le Seigneur.

⁹ Saint Pie X, Motu proprio « Parmi les sollicitudes » (22 nov 1903).

Pie XII, encycliques « Mediator Dei » (20 nov 1947) et « Musicae sacrae disciplina » (25 dec 1955).

Saint Jean-Paul II, Discours à l'Institut pontifical de musique sacrée pour le 90^e anniversaire de sa fondation (19 janv 2001).

¹⁰ Musicam Sacram – 3 mars 1967

¹¹ Cf. Constitution sur la liturgie, n° 113.

¹² Cf. Constitution sur la liturgie, n° 113.

MS 7 – « *Entre la forme solennelle plénière des célébrations liturgiques où tout ce qui exige le chant est effectivement chanté, et la forme la plus simple où l'on ne chante pas, il peut y avoir plusieurs degrés, selon que l'on accorde au chant plus ou moins de place. Cependant, en choisissant les pièces qui seront chantées, on accordera le premier rang à celles qui, par leur nature, ont plus d'importance : tout d'abord les parties qui doivent être chantées par le prêtre célébrant ou par les ministres avec réponses du peuple ; puis les chants qui reviennent au prêtre et au peuple en même temps ; on ajoutera ensuite progressivement les pièces qui sont propres au peuple seul ou au seul groupe de chanteurs* ».

Il y a un ordre de priorité dans ce qui va être chanté. Que déjà le prêtre célébrant chante les acclamations pour que l'assemblée puisse répondre en chantant.

MS 8 – « *un prêtre ou un ministre ne devra pas [s'abstenir de chanter] les pièces [qui lui reviennent] sous le seul motif de commodité personnelle* ».

La liturgie « Chorale du Peuple de Dieu » a été écrite notamment pour les prêtres célébrants, ce qui la distingue d'ailleurs de beaucoup des productions actuelles. Encore faut-il, comme le rappelle si souvent le pape François, que les prêtres célébrants se mettent à chanter au moins la part qui leur revient.

Les célébrations, à l'occasion de la réouverture de Notre-Dame (Réveil de l'orgue, consécration de l'autel) constituent à mon sens un bel exemple à suivre.

MS 9 – « *Dans le genre de la musique à choisir, soit pour le groupe des chanteurs, soit pour le peuple, on tiendra compte de la capacité de ceux qui doivent chanter. L'Eglise n'écartera des actions liturgiques aucun genre de musique sacrée pourvu qu'il s'accorde avec l'esprit de l'action liturgique elle-même et avec la nature de chacune des parties* »¹³.

La « liturgie Chorale du Peuple de Dieu » propose différents types de musique (monodiques, plain chant et faux bourdon, polyphonies) et même une messe complète en langue régionale. La messe de Sylvanes a été écrite à l'origine en occitan.

MS 11 – « *On se rappellera que la véritable solennité d'une action liturgique dépend moins d'une forme recherchée de chant ou d'un déploiement magnifique de cérémonies que de cette célébration digne et religieuse qui tient compte de l'intégrité de l'action liturgique elle-même, c'est-à-dire de l'exécution de toutes ses parties selon leur nature propre. Une forme plus riche de chant et un déploiement plus beau des cérémonies restent sans doute souhaitables là où l'on a les moyens de bien les réaliser ; mais tout ce qui amènerait à omettre, à changer ou à accomplir de manière non régulière un des éléments de l'action liturgique serait contraire à une vraie solennité* ».

André Gouzes qui, pour les productions liturgiques, a toujours refusé la technicité cérébrale ou la mondanité superficielle, en appelait comme sources et règles de son œuvre personnelle, aux 4 critères suivants :

- Un langage et des formes musicales simples et transparentes, accessibles à toute l'assemblée ;
- Un ancrage dans la tradition vivante et dans l'histoire des musiques ayant marqué la célébration chrétienne au long des âges ;
- Un caractère global et intégral d'un corpus couvrant l'ensemble de l'année liturgique dans l'unité d'une même inspiration ;
- L'inscription de la musique dans des rites concrets dont elle sert et respecte la fonction symbolique.

¹³ Cf. Constitution sur la liturgie, n° 116.

23 – Les « outils » pour découvrir et « utiliser » la liturgie chorale du Peuple de Dieu.

Aujourd'hui que reste-t-il ?

Sur le plan documentaire :

Une vingtaine de volumes de partition. Ces livres, à l'origine proposés par les éditions de Sylvanès, sous l'impulsion de Jean-François Capony, n'ont pas été réédités et vous pouvez trouver les derniers exemplaires à la librairie de l'abbaye de Sylvanès ou bien aux éditions Bayard.

35 vinyles/CD qui couvrent la quasi-totalité de la Liturgie Tolosane des Prêcheurs et la Liturgie Chorale du Peuple de Dieu. Ils ont été réédités par les éditions bayard.

Il y a également beaucoup d'enregistrement réalisés par des chorales chantant cette Liturgie dont j'ai parlé tout à l'heure.

Plusieurs associations subsistent ou se sont créées pour aider à la diffusion de la « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu ».

« Fra Angelico – Andrei Roublev », créée en 1996, qui gère le patrimoine immobilier de Pessales (prieuré des granges et églises russe) et qui propose la célébration de la « Divine Liturgie » dans l'Eglise de l'Unité (église russe de Sylvanès) et la messe ou les Vigiles à l'occasion des solennités dans l'abbatiale de Sylvanès.

« Lichora », association qui propose des stages pour la découverte de la « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu » sous la direction de Beatrice Gaussorgues.

Célébrations :

Toutes les solennités sont célébrées à Sylvanès, le plus souvent sous la présidence de Frère Joel-Marie Boudaroua. Le chœur de Sylvanès, alors (re)formé, est placé sous la direction de Béatrice Gaussorgues et Jean-Philippe Fourcade.

Conclusion

En conclusion, voici comment Frère Henry Donneaud o.p. définissait la « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu » à l'approche du cinquantième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II.

Ecrite par deux théologiens, composée par un musicien de talent, la « Liturgie chorale du peuple de Dieu » traduit la recherche originale d'un équilibre entre créativité et inscription dans l'histoire des musiques chrétiennes, équilibre entre innovation et respect des règles fondamentales de la prière de l'Eglise, équilibre entre enracinement dans les traditions liturgiques de l'Eglise et besoins actuels d'une rénovation des manières de célébrer.

La « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu » se définit comme un trait d'union entre Tradition et Modernité, apportant ainsi modestement sa contribution au renouveau liturgique de l'Eglise voulu par le Concile Vatican II.

Et maintenant au travers de vos remarques et/ou vos questions, je vous laisse le soin d'exprimer vos suggestions quant au devenir de la « Liturgie Chorale du Peuple de Dieu ».

TEXTES DE REFERENCE

Pie X - Motu proprio – Tra le sollicitudine (22 novembre 1903)

Paul VI - Constitution sur la Sainte Liturgie – Sacrosanctum Concilium (4 décembre 1963)

Instruction sur la musique dans la liturgie – Musicam Sacram (5 mars 1967)